

Bruxelles, 6 avril 2005

La Commission présente de nouvelles propositions en faveur de la croissance et de l'emploi au titre du prochain cadre financier 2007-2013

La Commission européenne a adopté aujourd'hui le dernier ensemble de propositions détaillées lié au prochain cadre financier 2007-2013. Les propositions développent les priorités de l'Union sur toute une série de secteurs essentiels tels que la recherche – pour renforcer la compétitivité de l'Union - la citoyenneté, la liberté, la sécurité et la justice, la santé et la protection des consommateurs – pour faire de l'Union européenne un espace plus sûr - et une réforme visant à la réalisation d'une politique de pêche durable. Le coût estimé des propositions s'élève à 93 milliards d'euros et il est déjà inclus dans la proposition relative à un nouveau cadre financier qui a été adoptée par la Commission l'an dernier. Le plafond des recettes actuel demeure par conséquent intact. Le train de mesures, qui complète les propositions de juillet et septembre 2004, est le dernier qui était nécessaire pour permettre au Conseil et au Parlement européen d'aboutir à un accord sur le prochain cadre financier.*

Le président de la Commission José Manuel Barroso a déclaré: "Toutes les pièces sont désormais en place. Le plan d'investissement de la Commission dans l'avenir de l'Europe est achevé. Le budget complet, qui est maintenant sur la table, est financièrement solide, cohérent et crédible. Nos choix budgétaires ont été élaborés soigneusement dans le respect des priorités politiques fixées par les gouvernements européens pour notre Union composée de 25 États membres. Le message que je souhaite délivrer aujourd'hui est que l'Europe doit disposer de moyens à la hauteur de ses ambitions. Je crois que nous avons trouvé le bon équilibre. Ces projets devraient permettre de déboucher sur un accord en matière budgétaire en juin".

Mme Iq Commissaire Dalia Grybauskaitė, responsable de la programmation financière et du budget, a ajouté: "Les propositions soumises aujourd'hui reflètent clairement un changement d'orientation en faveur de la croissance et de l'emploi, visant plus particulièrement les activités fondées sur la connaissance telles que la recherche et l'innovation. Les propositions offrent une réelle valeur ajoutée aux citoyens de l'UE et représentent une bonne utilisation de l'argent des contribuables européens. Si le Conseil et le Parlement parviennent à un accord sur le prochain cadre financier en juin, l'Union européenne pourra commencer à mettre en oeuvre ces nouvelles politiques en faveur de ses citoyens en temps voulu".

Les propositions adoptées aujourd'hui par la Commission se concentrent sur trois des cinq catégories d'activités principales, les fameuses rubriques, dans le nouveau cadre financier; la compétitivité pour la croissance et l'emploi, la citoyenneté, la liberté, la sécurité et la justice, la conservation et la gestion des ressources naturelles.

Compétitivité pour la croissance et l'emploi

La contribution de l'Union à la compétitivité pour la croissance et l'emploi doit gagner en visibilité. À cette fin, la Commission propose de compléter les programmes proposés l'an dernier, y compris le programme d'éducation permanente et le nouveau régime pour la cohésion, avec un nouveau **7ème programme-cadre de recherche** et un **programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC)**.

Nouveaux programmes-cadres de recherche

La proposition relative au prochain programme-cadre de recherche et de développement technologique s'inscrit très largement dans la continuité du programme en cours, tout en apportant un nouvel élan pour réaliser les objectifs de l'UE. Le programme-cadre se composera de quatre programmes spécifiques:

- Le **programme Coopération** stimulera la collaboration entre l'industrie et le monde universitaire à travers l'Europe en vue d'obtenir la première place dans les secteurs clés de la technologie.
- Le **programme Idées**, mis en oeuvre par le Conseil européen de la recherche soutiendra la recherche exploratoire sur la seule base de l'excellence scientifique.
- Le **programme Personnel** apportera un soutien significatif à la mobilité et à l'évolution de carrière des chercheurs, à la fois en Europe et à l'extérieur.
- Le **programme Capacités** contribuera au développement des capacités dont l'Europe a besoin pour devenir une société de la connaissance prospère et comprendra pour la première fois un soutien aux établissements de recherche à grande échelle au niveau européen. Le programme sera également rendu plus attrayant et plus facile pour les participants grâce à une utilisation flexible du financement et une simplification résolue des procédures et de l'administration.

Le budget total proposé dans le domaine de la recherche pour la période 2007-2013 est de 67,8 milliards* d'euros.

Un instrument unique pour l'innovation et la compétitivité

Pour simplifier l'accès à un soutien adéquat en faveur des petites et moyennes entreprises (PME), la Commission propose d'établir le **programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC)**. Le PIC sera un instrument communautaire unique destiné à répondre de manière exhaustive aux besoins des entreprises en matière d'outils ciblés plus importants, plus simples et plus visibles. Se fondant sur le succès des activités existantes, le PIC aidera les entreprises et l'industrie à développer leur capacité de croissance et d'innovation par une utilisation accrue des technologies de l'information et des communications (TIC), des technologies environnementales et des sources d'énergie renouvelables.

Le budget proposé pour le PIC est de 3,7 milliards* d'euros.

Nouvelles mesures de soutien aux technologies de l'information et des communications

Le nouveau volet **technologie de la société de l'information**, qui fait partie du 7ème programme-cadre de recherche, encouragera la recherche dans les domaines émergents qui ont une importance stratégique pour l'avenir et aidera à surmonter les obstacles technologiques qui empêchent le déploiement et l'utilisation rapides des TIC.

Le nouveau **programme d'appui stratégique en matière de TIC**, l'un des programmes spécifiques du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité, contribuera à la généralisation des applications TIC porteuses, notamment grâce à l'expérimentation et à la recherche de solutions aux problèmes tels que l'interopérabilité, la gestion des identités et la sécurité. Ces problèmes partagés peuvent être traités de manière plus rentable au niveau européen.

Ces deux programmes s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle initiative de stratégie coordonnée appelée i2010: Société européenne de l'information, qui sera annoncée par la Commission en mai. Cette nouvelle stratégie portera sur les objectifs politiques visant à l'établissement d'une économie compétitive et convergente en Europe, une augmentation significative des investissements européens dans l'innovation et la recherche TIC et un niveau très élevé d'accessibilité à la société de l'information.

Renforcement de la coopération contre la fraude

La Commission propose également de renouveler jusqu'en 2013 les programmes existants **Customs** et **Fiscalis 2007**. Ces programmes améliorent la coopération entre les administrations douanières et fiscales contre la fraude et établissent des réseaux transeuropéens automatisés à des fins de contrôle douanier et fiscal. Les programmes doivent être poursuivis afin de sauvegarder les recettes de l'UE et des États membres, protéger les frontières extérieures de l'UE et assurer la sécurité des citoyens et la compétitivité du commerce européen.

Le budget proposé pour les programmes répartis sur six ans est de 522 millions*d'euros.

Trois nouveaux programmes destinés à garantir les valeurs européennes essentielles

La liberté, la sécurité et la justice sont des valeurs essentielles qui constituent les éléments clés du modèle de société européen. Il est clairement reconnu que les défis posés par l'immigration, l'asile et la lutte contre le crime et le terrorisme ne peuvent plus être relevés adéquatement par des mesures prises uniquement au niveau national. L'action au niveau européen fait vraiment la différence et peut faciliter la vie des affaires et la vie de famille quotidiennes des citoyens de l'Union.

L'approche de la Commission pour atteindre cet objectif se fonde sur trois programmes-cadres qui remplaceront la pléthore d'instruments que la Commission gère actuellement dans ce domaine.

L'Union élargie entend conférer une substance réelle à la notion de solidarité pour le développement de politiques communes en matière de contrôles aux frontières, d'asile et d'immigration. Le programme-cadre en matière de **solidarité et gestion des flux migratoires** soutiendra les mesures nationales qui visent notamment à:

- améliorer l'efficacité des contrôles aux frontières extérieures de l'UE, tout en assurant un franchissement des frontières sans heurts aux voyageurs de bonne foi;
- financer des cours d'orientation civique, prévoir une formation interculturelle et des manuels destinés aux nouveaux venus et aux gouvernements (locaux) et faciliter le processus d'intégration;
- assurer des conditions d'accueil appropriées aux personnes réclamant une protection internationale dans l'Union ainsi qu'un examen équitable et efficace de leur demande d'asile;

- conseiller les demandeurs d'asile refoulés et les immigrants illégaux en vue d'un retour dans la dignité dans leur pays d'origine.

Le terrorisme et le crime organisé opèrent de plus en plus à un niveau transnational. La législation commune constitue une étape importante vers une approche uniforme mais elle n'est pas suffisante. Une étroite collaboration et la coordination entre les autorités de police de tous les États membres sont indispensables pour assurer la protection des citoyens.

Le programme-cadre «**Sécurité et protection des libertés**» proposé poursuit les principaux objectifs suivants:

- promouvoir et développer la prévention de la criminalité, organisée ou autre, et la lutte contre ce phénomène, notamment le terrorisme, la traite des êtres humains et les crimes contre les enfants, le trafic de drogue, le trafic d'armes, la corruption et la fraude;
- protéger les citoyens, leurs libertés et la société contre les attaques terroristes, et protéger l'UE par la promotion et le développement de la prévention, la préparation et la gestion des conséquences des attaques terroristes.

Pour mettre pleinement en œuvre l'idée de citoyenneté européenne, la Commission propose d'établir le programme-cadre «**Droits fondamentaux et justice**». L'intégration de la charte des droits fondamentaux dans le traité constitutionnel implique que l'Union a une obligation légale d'assurer non seulement le respect des droits fondamentaux, mais également leur promotion active. Le droit à l'intégrité physique devrait également être garanti en luttant contre la violence. Aux fins de la protection de la santé publique, l'information relative à la drogue et la prévention de la consommation de stupéfiants jouent également un rôle important.

Le programme permettra de mettre sur pied des actions qui seraient moins efficaces au niveau national, telles que la coopération judiciaire tant en matière civile que pénale, qui permettra aux particuliers et aux entreprises de faire valoir leurs intérêts civils et commerciaux dans d'autres États membres et garantira qu'il n'existe nulle part d'impunité pour la criminalité et les criminels.

Le budget proposé pour le domaine de la justice, la sécurité et la liberté est de 8,3 milliards* d'euros.

Des citoyens pour l'Europe

Comblé le fossé qui sépare les citoyens des institutions européennes constitue un autre objectif important. Le programme «**Des citoyens pour l'Europe**» vise à encourager une participation accrue des citoyens à la construction de l'Europe. Il stimulera la coopération entre les citoyens et les organisations de différents pays qui se réuniront pour développer leurs idées et pour agir ensemble dans un environnement européen. L'engagement des citoyens repose sur la compréhension mutuelle, la solidarité et le sentiment d'appartenance à l'Europe.

Le budget proposé pour le programme est estimé à 207 millions* d'euros et fait partie du budget de 2,5 milliards* d'euros accordé à «culture, jeunesse, médias et citoyenneté».

Amélioration de la situation sanitaire et protection des consommateurs

Le nouveau programme «**santé et protection des consommateurs**» vise à améliorer la qualité de vie des citoyens de l'UE. Le programme comprend des plans d'investissements stratégiques pour renforcer les mécanismes de défense de l'Europe contre les épidémies, ainsi que des fonds pour soutenir la coopération entre les systèmes de santé des États membres et renforcer la protection des consommateurs à travers l'UE.

Le programme pourrait fournir des fonds visant à:

- renforcer le système de surveillance de l'Europe et le système d'alerte rapide contre les maladies infectieuses,
- contribuer au financement de centres d'excellence sur des questions clés en matière de santé,
- soutenir la coopération entre les autorités de protection des consommateurs des États membres pour empêcher que des produits dangereux entrent sur le marché intérieur de l'UE,
- organiser des campagnes d'information pour contribuer à répondre à certains des principaux problèmes sanitaires auxquels l'UE est confrontée,
- mettre en œuvre des activités d'information pour faire connaître aux citoyens de l'UE les droits qui leur sont conférés par le droit de la consommation de l'Union et leurs droits en matière de soins dans les autres États membres.

Le budget proposé pour la santé et la protection des consommateurs est de 1,8 milliard d'euros.

Réaction rapide aux situations d'urgence

La Commission propose également deux instruments permettant de réagir rapidement aux situations d'urgence dans l'Union: un nouveau **Fonds de solidarité** et un **dispositif de préparation et réaction rapide aux crises majeures**.

Le Fonds de solidarité est créé sur le modèle de l'actuel Fonds de solidarité de l'Union européenne, mais son champ d'application est élargi et son fonctionnement est amélioré. Il couvrira non seulement les situations de crise grave résultant de catastrophes naturelles - comme avant - mais aussi les catastrophes industrielles/technologiques, les urgences en matière de santé et les actes de terrorisme.

Le nouveau dispositif de préparation et de réaction rapide renforcera les capacités de réaction rapide, permettant ainsi à l'Union européenne de manifester sa solidarité avec les sinistrés.

Le Fonds de solidarité est utilisé comme réserve activée en cas de catastrophe grave. Le montant maximal qui peut être mobilisé par cet instrument s'élève à un milliard par an. Le budget proposé pour la période 2007-2013 est de 6,2 milliards*d'euros. Un montant de 155 millions* d'euros pour l'ensemble de la période est attribué au dispositif de préparation et de réaction rapide.

Réforme pour une pêche durable

La décision prise aujourd'hui par la Commission rassemble également les différentes composantes de la politique commune de la pêche (PCP) dans un cadre unique. Cette approche simplifiée renforcera la transparence et soulignera l'engagement de l'Union à mettre en oeuvre la réforme de la PCP. L'aide de l'UE au secteur de la pêche et aux régions côtières sera fournie par le Fonds européen pour la pêche, qui a fait l'objet d'une proposition au mois de juillet dernier.

La réforme vise à assurer une pêche durable en appliquant une approche à long terme à la gestion de la pêche, en parvenant à un équilibre meilleur et durable entre l'effort de pêche et les ressources de la mer, en impliquant les parties prenantes dans le processus de la PCP, en renforçant l'efficacité et l'uniformité de l'application de la réglementation de la pêche et en luttant contre la pêche illégale dans les eaux de l'UE et au-delà.

Le budget proposé est de 2,6 milliards d'euros et fait partie du budget de 7,6*milliards accordé à la pêche européenne.

Pour de plus amples informations, consulter le site suivant:
http://europa.eu.int/comm/financial_perspective/

Une série de reportages sont accessibles sur EbS:
<http://europa.eu.int/comm/avservices>

Aperçu de la proposition de cadre financier 2007-2013

Compétitivité pour la croissance et l'emploi				<i>engagements en prix 2004</i>
Activité	Total 2007-2013 en milliards d'euros	Part en % du total 2007-2013	Part de cette rubrique en %	Changement 2006-2013 en %
Recherche	67,8 *	6,6 %	51,1 %	166 %
Transport et énergie	20,7	2 %	15,6 %	367 %
Éducation et formation	12	1,2 %	9 %	268 %
Politique sociale (progrès)	0,6	0,05 %	0,4 %	3 %
Compétitivité et innovation	3,7*	0,4 %	2,8 %	92 %
Douanes et FISCALIS	0,5*	0,1 %	0,4 %	32 %
Fonds d'ajustement à la croissance	7	0,7 %	5,3 %	nouveau
Autres (comprenant les autres actions, l'administration et la marge)	20,4	2 %	5,4 %	131 %
Total	132,7	13 %	100 %	194 %
Cohésion pour la croissance et l'emploi				
Promotion de la convergence	264	25,8 %	78 %	40 %
Compétitivité régionale	57,9	5,7 %	17,1 %	6 %
Coopération territoriale	14,3	1,4 %	4,2 %	14 %
Autres (comprenant l'administratio et la marge)	2,5	0,2 %	0,7 %	63 %
Total	338,7	33,1 %	100 %	33 %
Conservation et gestion des ressources naturelles				
Agriculture (mesures de marché pour la PAC et aides directes)	301,1	29,4	74,4	-3 %
Développement rural	88,8	8,7 %	21,9 %	25 %
Protection de l'environnement	2,1	0,2 %	0,5 %	37 %
Fonds pour la pêche	7,6 *	0,7 %	1,9 %	24 %
Autres (comprenant les autres actions, l'administration et la marge)	5,1	0,5 %	1,3 %	46 %
Total	404,7	39,5 %	100 %	3 %
Citoyenneté, liberté, sécurité et justice				
Liberté, sécurité et justice	8,3 *	0,8 %	33,7 %	228 %
Santé et consommateurs	1,8*	0,2 %	7,3 %	187 %
Culture, jeunesse, médias et citoyenneté	2,5*	0,2 %	9,9 %	267 %
Protection civile et instrument de réaction rapide	0,1*	0,01 %	0,6 %	123 %
Fonds de solidarité	6,2*	0,6 %	25,2 %	-13 %
Autres (comprenant les autres actions, l'administration et la marge)	5,8	0,6 %	23,3 %	127 %
Total	24,7	2,4%	100 %	90 %
L'UE en tant que partenaire mondial				
Pré adhésion	12,9	1,3 %	14 %	-18 %
Politique de voisinage	13,1	1,3 %	14,3 %	95 %
Coopération au développement	39	3,8 %	42,3 %	261 %
Stabilité	3,9	0,4 %	4,3 %	257 %
Fonds de garantie des prêts	1,2*	0,1 %	1,4 %	-13 %
Autres (comprenant les autres actions, l'administration et la marge)	25,3	2,1 %	23,8 %	70 %
Total	95,4	9 %	100 %	40 %
Autres (comprenant d'autres institutions de UE, les pensions, les écoles européennes)	28,7			
TOTAL	1 025			

* Propositions du 6 avril 2005